



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 31bis

RAPPORTEUR : Monsieur Le MAIRE

**INTITULE : PERSONNEL COMMUNAL. CRÉATION D'UN POSTE DE
COORDONNATEUR DE LA MAISON LABELLISÉE SPORT SANTÉ**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRESENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Cambrai s'attache depuis de nombreuses années à promouvoir le sport pour tous. La Municipalité fait de la santé un enjeu fort et structurant de son projet pour le territoire et souhaite développer le sport au service de la santé par la création d'une « Maison labellisée Sport – Santé » qui ouvrira ses portes dans les prochains jours.

Dans ce cadre, la Ville de Cambrai souhaite recruter un Coordonnateur pour animer sa « Maison Sport Santé ».

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il vous est donc proposé la création d'un poste de coordonnateur, qui sera rattaché à la direction des sports et aura pour missions :

- de mettre en place une organisation afin d'instaurer un fonctionnement et un démarrage à l'automne,
- d'établir des bilans médicaux avant d'orienter des patients vers une ou plusieurs activités physiques adaptées. Le but étant que ces patients puissent améliorer ou conserver leur autonomie, leur condition physique et leur estime de soi,
- d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportives à des fins de santé et bien-être, vers les clubs et associations,
- d'animer des ateliers d'activités physiques adaptés aux patients selon les 4 axes qui seront développés au sein de la maison sport - santé :
 - la prévention de la chute chez les personnes âgées (3^{ème} et 4^{ème} âge),
 - la lutte contre l'obésité dès 12ans et l'addiction numérique chez les adolescents,
 - l'accès à des activités physiques adaptées aux patients atteints d'un cancer,
 - les affections de longue durée d'atteinte modérée (prévention de maladies cardiovasculaires, hypertension, diabète),
- d'être un interlocuteur en liaison directe avec les différents partenaires et donc de permettre un rapprochement des acteurs et des professionnels de santé.

Compte tenu

- du profil recherché d'une part,

Titulaire d'une Licence STAPS Activité physique adaptée et santé (APAS) voire Master Prévention, Rééducation et Santé et justifiant si possible d'une expérience sur un poste similaire.

- de la nature des fonctions exercées, d'autre part,

Il vous est proposé aujourd'hui la création d'un emploi de coordonnateur de la maison sport santé contractuel à temps complet en application de l'article L.332-8-1° du code général de la fonction publique, c'est-à-dire en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Publié sur <https://www.villedecambrai.com> le 07 octobre 2022

Il est également proposé d'en fixer le niveau de rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (catégorie hiérarchique A) et de dire que la personne recrutée pourra bénéficier des primes et indemnités mises en place en faveur des agents municipaux.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le Secrétaire de Service

Alban Dobremetz

